

SEJOUR SKI 7-15 ANS

Du 7 au 12 février 2021

La Bourboule (63)



Intercommunal
des Portes
du Morvan



PLACES LIMITÉES À 24 ENFANTS MAXIMUM (INSCRIPTIONS À PARTIR DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 JUSQU'AU MERCREDI 20 JANVIER 2021)

SOUS RÉSERVE DES AUTORISATIONS DE JEUNESSE ET SPORT LIÉES AUX CONDITIONS SANITAIRES

Tout Schuss !

Patinoire du Mont - Dore

Boutiques à La Bourboule

ski alpin

Chasse au trésor

Chèques vacances acceptés.
Paiement en plusieurs fois
possible

Renseignements
et inscriptions :

03 86 22 85 47



<https://www.cs-lormes.fr>

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

SEJOUR AU SKI 2021



Le Centre Social Intercommunal des Portes du Morvan organise pour les enfants de **7 à 15 ans** :

**Un séjour d'une semaine au ski au gîte François et Suzon à La Bourboule (63)
Du dimanche 7 au vendredi 12 Février 2021.**

Pour faciliter l'accès à ces moments exceptionnels aux familles ne bénéficiant pas de Bons Vacances, une aide financière pour les tranches 3 et 4, vous est apportée grâce au dispositif «Devis Temps Libre » et au soutien des CCAS de Lormes, Brassy et Bazoches.

	Tarif du séjour	Tarif facturé aux familles		Adhésion Annuelle :
		CAF	MSA	
1 ^{ère} Tranche 0 à 450€	375€	Aide aux Temps libre 16€/jour Soit 279€	375 €	Individuelle : 10€ Familiale : 15€ Ados : 5€
2 ^{ème} Tranche 451€ à 600€	385€	Aide aux Temps libre 8€/jour Soit 337€	385€	
3 ^{ème} Tranche 601€ à 750€	390€	Aide DTL et CCAS Lormes, Brassy, Bazoches 20€ Soit 370€		
4 ^{ème} tranche > à 751€ (+ Hors département)	400€	Aide DTL et CCAS Lormes, Brassy, Bazoches 7,5€ Soit 385€		

- Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de retirer une fiche d'inscription au Centre Social.
- Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire au plus vite. Un acompte de **50%** (séjour et adhésion pour les non-adhérents) vous sera demandé pour valider l'inscription de votre enfant.

50% d'acompte seront demandés lors de l'inscription pour valider celle-ci (possibilité de régler en plusieurs fois). Le montant intégral du séjour devra être réglé avant le départ.

Le montant des Aides aux temps libres sera déduit au moment de la facturation du séjour.

Merci de bien vouloir nous transmettre la copie des aides aux temps libres 2021 dès réception du document.

En cas d'annulation de votre part sans présentation d'un certificat médical, le montant du séjour sera dû.

Inscriptions:

Les inscriptions sont à retourner au Centre Social au plus tard le **mercredi 20 janvier 2021** accompagnées du chèque d'acompte.

Informations utiles :

Une rencontre avec les familles des inscrits sera organisée le **mercredi 27 janvier 2021 à 18h30 à l'Adosphère** (32/34 route d'Avallon à Lormes) afin de prendre connaissance et d'échanger autour :

- du projet pédagogique, du planning du séjour, du trousseau nécessaire (vous pouvez dès maintenant prévoir, une combinaison de ski, des après-skis, des lunettes de ski, 2 paires de gants et des grosses chaussettes).

SEJOUR AU SKI 2021

**SOUS RÉSERVE DES AUTORISATIONS DE JEUNESSE ET SPORT
LIÉES AUX CONDITIONS SANITAIRES**

Fiche d'inscription

(A partir du mercredi 16 décembre 2020 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021)

Je soussigné(e).....inscrit mon enfant.....
au séjour ski à La Bourboule du **dimanche 7 février 2021 au vendredi 12 février 2021.**

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance et âge **(avoir 7 ans révolu le jour du départ) :**

Adresse :

N° tél :

Mail :

Pointure :

Taille (grandeur) :

Tour de tête :

Poids :

Régime alimentaire spécial :

Niveau de ski :

Confirmé (niveau flocon, 1^{ère} étoile, 2^{ème} étoile,...)

N'en a jamais fait

débutant (piou piou/ourson)

Souhaite acheter la médaille en fonction du niveau de ski de mon enfant (prévoir 8€ en espèce dans une enveloppe pour la médaille)

Montant de l'acompte versé :

Date du versement :

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-jointes. Je verse un acompte de 50% du coût du séjour pour valider l'inscription de mon enfant.

Le montant intégral du séjour devra être réglé avant le départ.

En cas d'annulation de votre part sans présentation d'un certificat médical, le montant total du séjour sera dû.

Le montant des Aides aux temps libres sera déduit au moment de la facturation du séjour.

Merci de bien vouloir nous transmettre la copie des aides aux temps libres 2021 dès réception du document.

Signature